

# DES NOUVELLES DU PATRIMOINE



de Beaufort et sa Vallée en Anjou

Mars 2017

---

*Cette lettre prolonge et actualise le site Internet ouvert depuis 2006 pour présenter le fruit des recherches réalisées au sujet du patrimoine de Beaufort-en-Vallée.*

<http://beaufortenvallee.net>

*Au sommaire :*

*1 - Le manoir de la Croix Pélerin*

*2 - L'hôtel du Landreau ou le chapeau rouge*

*3 - Quand les jeunes mariés faisaient chanter les bouchers*

---

## **1 - Le manoir de la Croix Pélerin**

Il n'y a pas si longtemps, de la route départementale qui va de Beaufort à Longué, on pouvait voir un beau manoir ancien, au milieu des champs, au lieu-dit la Croix Pélerin.

Une croix avait, en effet, été érigée en bordure de l'ancien chemin de Beaufort à Longué, passant au moulin à vent, à proximité du hameau du Gasseau. Il y a tout lieu de croire que cette croix était due à la générosité d'un membre de la famille Pélerin, ou Pellerin, et le domaine qui se trouvait là devait logiquement leur appartenir, mais cela reste à démontrer.

Rappelons que Urbain Pélerin, un marchand aisé, fermier général du comté en 1566, et sa femme Françoise Lepaige, ont fait des dons importants, en 1587, 1595 et 1608 pour nourrir à perpétuité les pauvres de l'Hôtel-Dieu de Beaufort. Nous reviendrons sur cette famille au chapitre suivant.

D'après Célestin Port, le domaine a été acquis en 1640 de Henri Paitrineau, contrôleur [des domaines du comté de Beaufort], par noble homme Jacques Couscher, fermier du comté de Beaufort. Henri Paitrineau est né le 23 septembre 1573 à Beaufort. Il est sieur de la Pacaudière. Sa sœur Marguise a épousé Marin Le Bouvier, le petit fils du sénéchal Urbain Le Bouvier, décédé avant 1583. L'acheteur, Jacques Couscher, notaire, prend ainsi le titre de sieur de la Croix Pélerin. Il deviendra en 1650 receveur général du comté de Beaufort et gouverneur du château de la Ménitré. Il avait épousé, au château de Jarzé, le 24 juillet 1617, Marguerite Barbereau, petite fille du sénéchal Urbain Le Bouvier, cité ci-dessus. En 1649, Jacques Couscher teste au profit de diverses fondations religieuses, en particulier la fabrique de l'église Notre-Dame de Beaufort. En 1633, il est administrateur de l'Hôtel-Dieu. A ce titre, il signe les actes de transfert de l'hôpital, au faubourg du moulin, et la cession, aux Récollets, des bâtiments libérés en centre ville.

Il décède le 16 septembre 1653, à Beaufort.

Après lui, son fils Charles reprend le titre, mais décède le 20 juillet 1658, à Beaufort.

La famille Couscher sera présente à Beaufort, jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avec notamment Michel, autre fils de Jacques et lieutenant au siège de la sénéchaussée, gouverneur du château de la Ménitrie, puis Joseph, sieur de la Grande maison, et encore René, sieur du Montil.

Le manoir paraît avoir été construit au début du XVII<sup>e</sup> siècle. C'était une maison des champs pour des notables possédant, par ailleurs, hôtel confortable en ville. L'image ci-dessous, réalisée d'après une vieille photographie, montre une façade d'une symétrie quasi parfaite, aux ouvertures éclairantes surmontés de frontons sculptés, mais aux portes d'entrée modestes. Compte tenu de cette symétrie, on dirait aujourd'hui qu'il s'agit de deux maisons jumelées.

Concernant le décor, il a été dit qu'il y avait sur cette façade, une sculpture représentant un lion rampant, comme sur les armoiries de la ville apparues au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Y avait-il un rapport ?



Aujourd'hui, il ne reste plus qu'un tas de pierre de cet élégant logis. Certains regrettent.

André Sarazin, dans « Pierres qui meurent en Anjou », publié en 1971, écrivait dans la page consacrée au manoir de la Croix Pélerin :

*« Sauvons au moins ce qui peut être sauvé de la beauté ancienne. Et je pense à ces si nombreuses petites maisons des champs et des villages angevins qu'on découvre au détour d'un chemin, abandonnées sans usage, comme celle-ci, près de Beaufort-en-Vallée : les toitures sont crevées, les plafonds sont prêts sans doute de s'effondrer, mais combien de personnes échangeraient leur appartement confortable et fonctionnel – dans un building moderne en béton – contre cette demeure, toute emprunte de charme des premières années du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui ne demande qu'à revivre ? Mais*

*faudra-t-il encore que le propriétaire se décide à vendre, ou bien que les Beaux-Arts engagent contre lui les procédures prévues pour éviter le pire. »*

Des occasions ont été manquées, avant que l'état de la construction devienne tel qu'un sauvetage n'était plus raisonnable. Avant les années 1970, les maisons rurales devenues inoccupées étaient destinées à la ruine. Avec le « retour des urbains à la terre » et les dispositions Malraux en faveur d'investissements pour restaurer, les choses ont changé et nombre de vieilles bâtisses de la Vallée ont retrouvé une nouvelle vie. C'était trop tard pour le manoir de la Croix Pélerin.

## 2 - L'hôtel du Landreau ou le chapeau rouge

Pour ne pas se méprendre sur ce qui suit, avertissons tout de suite qu'il faut entendre l'appellation « hôtel » comme un type d'habitation urbaine, comportant portail sur rue, cour intérieure au devant de l'habitation et jardin à l'arrière. Il n'est pas fait référence à une activité commerciale.

Ceci étant précisé, rue du Général Leclerc, face au mail bordant l'hôtel-de-Ville, les façades de l'immeuble dit « l'hôtel du Landreau » attirent le regard des visiteurs, en particulier le portail principal du n° 31. Son aspect extérieur se présente curieusement, avec une partie supérieure de l'ouverture à arc en anse de panier, cachant apparemment une porte droite. Cela méritera un examen de détail par l'intérieur.

Cette porte cochère, réputée établie au début du XVII<sup>e</sup> siècle, est à panneaux de bois semés de clous. Elle est encadrée de pierres de tuffeau appareillées et sculptées. L'arc, appuyé sur des impostes est décoré de rinceaux et, à la clé, d'une tête surmontée d'un motif qui ressemble de loin à un rouleau de papier ancien avec son cordon ! De part et d'autre, les pilastres se terminent en tête par un décor de chapiteau à volutes, où s'accroche une guirlande et surmonté d'un masque grimaçant.

Au dessus de la porte, le fronton triangulaire est brisé pour laisser passer une table accostée d'ailerons à volutes. La table porte des armoiries. Au dessus, un fronton circulaire supporte un vase à fleurs.

Les dites armoiries, qui se lisent « *d'azur à trois molettes d'éperon d'or posées deux et une* », sont celles de la famille de Jousbert du Landreau. Casimir Gaston de Jousbert du Landreau tenait cet immeuble de sa femme Clémence Anne Françoise Duveau de Chavaignes, après leur mariage, à Beaufort, le 13 août 1813. La devise de la famille est « *je maintiendrai* ». Elle est inscrite sous l'écu, mais aussi sur le premier banc, à droite, dans la nef de l'église de Notre-Dame, en raison des grandes libéralités financières accordées par cette famille, pour l'agrandissement de l'église à partir de 1870.

Ce portail, comme les façades qui l'entourent, est inscrit au pré-inventaire du patrimoine culturel, dit Mal-



raux. Il n'y a pas, à ce niveau, de dispositions particulières prises pour la protection. Par contre, lors de la donation faite en 1927, Antoinette de Jousbert du Landreau, dernière héritière, avait fait préciser : « *l'Association diocésaine d'Angers s'oblige, sur le corps de logis d'habitation, compris entre l'entrée du portail des communs et le mur mitoyen après le portail surmonté par une voûte, à ne rien modifier comme disposition, de façon que l'hôtel conserve toujours son cachet d'ancienneté* ». C'est, pour le moins, un signe d'attachement de cette famille au patrimoine visuel commun représenté par cette façade. On peut maintenant se demander si la collectivité publique ne pourrait pas, dans une même démarche, revoir l'implantation des nombreux panneaux de signalisation qui viennent se superposer, tout près, trop près, du portail.

Au plus loin, que nous pouvons aujourd'hui remonter dans le temps, il apparaît que cet endroit a appartenu au XVI<sup>e</sup> siècle à Urbain Pélerin, que nous venons de citer pour le domaine de la Croix Pélerin. En effet, Urbain Pélerin est sieur du « Chapeau rouge », quand il décède à Beaufort, le 2 mars 1612. Par ailleurs, Etienne Pélerin, conseiller du Roi au grenier à sel de Beaufort, vend en 1623, « *une maison et appartenances sise sur la rue du bourg guillaume, appelée le chapeau rouge* ». Il ne fait pas de doute qu'il s'agit de la même propriété, mais il reste à découvrir le lien entre Urbain et Etienne. On sait que ce dernier est marié à Michèle Gasnier. Il est sieur de la Grande maison, en 1594 et 1633. Cette « Grande maison », dont on ignore la localisation, se retrouvera peu après dans les domaines de la famille Couscher, citée ci-dessus.

Revenons au « Chapeau rouge ». Pourquoi ce nom ? Si c'est une enseigne à caractère commercial, une explication possible est le nom d'une auberge servant de relais de poste, car les cochers de certaines messageries portaient un chapeau rouge.

Toutefois, Beaufort n'était pas connu pour se situer sur un grand itinéraire de messagerie, sauf pour l'université d'Angers, créée en 1337. Celle-ci a eu son propre service de poste, reliant Tours et Orléans, par Beaufort et Bourgueil. Ce n'est là qu'une suggestion.

Mais laissons l'histoire ancienne. Les familles les plus notables de Beaufort, les Bascher, Lejeune, Giroust, Couscher, Chailland, Destriché, Vallet, Danquetil, Delaunay et autres, vont se succéder sur cet hôtel, et sur les voisins, aux n° 29 et 27, de la même rue. Les familles en question sont assez souvent apparentées.

A partir de la Révolution, certaines familles, en particulier celles qui détenaient des offices liés à l'administration du comté, quittent la ville de Beaufort. Les immeubles sont souvent repris par des « propriétaires ».

Claude Duvau de Chavaignes et son épouse Hélène Chevaye, fille du maire de Beaufort, achètent l'hôtel du n° 31, en 1794 et celui du n°29, en 1813. Hélène, devenue veuve, est reconnue propriétaire du n° 27, en 1829 et du n°25, en 1835.

Ces quatre immeubles passent, par succession, à la famille du Landreau, comme on l'a vu, par suite du mariage de Clémence, fille de Hélène, avec Casimir de Jousbert du Landreau, d'origine vendéenne, aux Herbiers.

Dans une prochaine lettre, après avoir poursuivi les recherches, je reviendrai sur l'histoire passionnante de cette famille et de son patrimoine, à Beaufort et environs.

### **3 – Quand les jeunes mariés faisaient chanter les bouchers**

Un prochain livre sera consacré à l'histoire conjugquée de Beaufort avec celle de la Vallée, c'est-à-dire la vallée de l'Authion, depuis la date du début de la construction des levées bordant le flot de la Loire, jusqu'à nos jours.

Nous y retrouverons la particulière attention de Jeanne-de-Laval pour la gestion des herbages communs qui nourrissaient une multitude de bêtes appartenant à ses sujets. Toutefois cette nourriture était trop souvent confisquée pour engraisser des bêtes « foraines » appartenant, en particulier à des

marchands et bouchers d'Angers, Saumur, Beaufort et autres lieux. D'où, l'édit du 2 mai 1471 pour préciser et officialiser des usages anciens à respecter.

Ainsi, il apparaît bien que les bouchers d'alors faisaient commerce très profitable et cela ne se démentit, sans doute pas, ensuite. Rappelons qu'au Moyen-Age, à la campagne, on ne mangeait guère de viande. Celle-ci était quasiment réservée à la nourriture de la bourgeoisie des villes.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, une reconnaissance, du 21 février 1684, des habitants de Beaufort, accordait un droit aux maîtres bouchers. Les nouveaux mariés de la ville étaient tenus de faire chanter publiquement, le jour de leurs épousailles et avant la consommation du mariage, une chanson joyeuse par l'un des maîtres bouchers ou autre personne qu'ils proposeront, sur le banc des dits maîtres bouchers où se distribue la viande, sous les halles de la ville et de leur payer 7 sols 6 deniers, et 6 deniers à celui qui aura chanté, à peine de 60 sols d'amende.

Parler de maîtres bouchers, c'est évoquer l'existence d'une corporation, avec un règlement. Rien de tel n'a encore été découvert formellement pour Beaufort.

Une communauté des Maîtres Bouchers existait à Angers au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un arrêt du 17 juillet 1725, du Parlement, déboute les bouchers de la ville d'Angers, de l'essai qu'ils demandaient, et ordonne que les sentences de police, portant fixation du prix de la viande, seront exécutées sans être précédées d'essai.

La livre de viande des grandes boucheries avait été fixée, pour le bœuf, veau et mouton à cinq sols, la livre. Pour les petites boucheries, ce prix était de quatre sols et trois deniers, la livre.

Le cent [livres ?] de suif fondu était vendu cinquante livres. Le suif était principalement utilisé dans la fabrication des chandelles. Le suif français était de la meilleure qualité, mais la production des abattoirs étant insuffisante, il fallait en importer et on se laissait aller à mélanger.



La grande boucherie d'Angers, adossée au palais épiscopal – dessin P. Hawke 1841  
source Ville d'Angers patrimoine

§§§§§

Jean-Marie Schio  
22 mars 2017

